

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la trente-neuvième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 24 janvier 2007, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

---

**Création du programme d'études supérieures spécialisées en gestion des risques majeurs.**

**Résolution CFSPD-2006-2007-284**

ATTENDU l'avis de la vice-doyenne aux études;

ATTENDU le contexte particulier de création de ce programme;

ATTENDU l'expertise en ces domaines spécifiques au Département de géographie;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif que le Conseil académique adopte l'Avis de la Faculté de science politique et de droit sur le projet de création du Programme d'études supérieures spécialisées en gestion des risques majeurs, fasse sienne la recommandation que l'unité de rattachement du DESS en gestion des risques majeurs soit le Département de géographie et achemine le tout au vice-rectorat aux Études et à la Vie étudiante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Montréal, 24 janvier 2007

René Coté  
Doyen

**Avis de la Faculté de science politique et de droit**  
**Projet de création du programme d'études supérieures spécialisées en gestion**  
**des risques majeurs**

**La dimension «Contenu du programme»**

De manière générale, l'examen du dossier de présentation du projet de DESS conduit la FSPD à apporter un appui sans réserve à la création de ce programme qui répond à l'évidence à un besoin des autorités provinciales et municipales de même qu'aux divers intervenants de la sécurité civile.

Bien documenté et bien appuyé sur l'identification des besoins tels qu'énoncés par les participants au Groupe de discussion, le projet s'articule autour d'un ensemble de cours qui visent essentiellement une formation, à la fois de haut niveau, par l'introduction des fondements théoriques et scientifiques propres à la gestion des risques, et centrée sur une orientation pratique par l'approche pédagogique de mise en œuvre des connaissances en relation avec les réalités des milieux visés.

Pour la Faculté, l'intérêt exprimé par les participants au Groupe de discussion pour les aspects juridiques, à savoir le cadre légal et les dimensions de la responsabilité, appelle un commentaire particulier. Il existe dans le programme de maîtrise en droit un cours (JUR7870) intitulé «*Le droit des désastres collectifs : voies et défis de la justice*», qui pourrait avantageusement s'inscrire dans les cours optionnels du programme pour celles et ceux qui sont préoccupés par les aspects de la responsabilité dans les situations visées.

**La dimension «Gestion du programme»**

Le projet proposé fait appel à plusieurs facultés ce qui amène quelques commentaires sur le modèle de gestion mis de l'avant et plus particulièrement sur la direction du programme.

Le projet propose le rattachement du programme à la Faculté de sciences humaines, laissant à la Faculté le soin de déterminer l'unité de programme de rattachement (4.5). Plus loin, les auteurs du projet soumettent que ce rattachement s'explique par la nature du programme en relation avec l'occupation du sol et la planification territoriale, ce qui justifierait le recours aux ressources de l'AGP des programmes de deuxième cycle en géographie (6.1.3) et expliquerait, semble-t-il, l'établissement d'un pont avec les équipements du Département de géographie regroupés sous l'appellation de GÉOLAB. Si l'on ne peut nier l'importance des équipements du GÉOLAB, il n'est pas clair à la lecture du projet de programme en quoi ces équipements sont essentiels ou même intégrés à la programmation telle que proposée ou à la mise sur pied du projet de DESS. Bien que l'on puisse soupçonner son existence, la relation entre les compétences (de niveau deuxième cycle) requises par la gestion des risques majeurs et la maîtrise des outils de la géomatique n'apparaît pas de manière manifeste et n'est pas vraiment expliquée. On n'établit pas de lien non plus avec les projets de recherche du GÉOLAB.

Enfin, d'un autre point de vue, le Protocole prévoit que la direction devrait, dans un premier temps, être déterminée par élection parmi les professeurs (6) provenant des 6 départements principalement mis à contribution, et ce, pour un mandat de 3 ans. Par la suite, le projet propose l'alternance à la direction entre les professeurs de ces départements.

## **Commentaires et Avis**

### **Le rattachement du programme**

Force est de constater que le cheminement de ce projet initié à la demande d'intervenants du ministère de la Sécurité publique a connu un déroulement quelque peu inhabituel en ce sens que le projet n'a pas de porteur de dossier original associé à un département ou à un comité de programme. Le groupe de travail chapeauté par le BEP a donc réuni différents professeurs et chargés de cours intéressés par ces questions qui ont réussi à ficeler un projet de programme fort intéressant en termes de contenu. Toutefois, comme illustré plus haut, il en ressort un flou important quant au rattachement du programme; flou qui est susceptible d'affecter, à court ou à moyen terme, la mise en œuvre du projet et éventuellement sa survie à long terme, qu'on pense ici aux ressources professorales requises des divers départements pour assurer le fonctionnement de ce programme.

Ce qui étonne à l'examen du projet, c'est qu'un rattachement au Département de géographie semble se dégager des travaux sans que l'on comprenne pourquoi les promoteurs n'en font pas une proposition claire. À la lumière du document, il ressort qu'aucun autre département ne semble interpellé de la même manière, ce qui, à notre avis, permet de conclure que dans la mesure où le Département de géographie est intéressé, l'unité de rattachement doit être le Département de géographie.

### **Les modalités de gestion et le Protocole d'entente**

S'appuyant sur son expérience des dernières années en programme interfacultaire, la Faculté émet l'avis que la direction d'un nouveau programme nécessite un investissement majeur fondé sur un intérêt profond et une grande disponibilité pour assurer le suivi et les ajustements requis. C'est pourquoi, nous croyons que la direction devrait, au départ, être assumée par un représentant du programme de rattachement. En outre, dans la continuité du groupe de travail ayant proposé la création, le comité de programme devrait être formé d'un représentant, professeur ou chargé de cours, de chacun des départements plus spécifiquement visés. Par la suite, les professeurs du comité de programme verront à assurer le renouvellement à la direction, conformément au Règlement n° 8.

En ce qui concerne le Protocole d'entente, la Faculté est d'avis que celui-ci devrait être approfondi de manière à rendre concrets les engagements des facultés et départements relativement à la gestion du programme et au support aux activités d'enseignement. Cette approche serait mieux à même, nous semble-t-il, d'assurer la mise en œuvre du programme et sa pérennité.